



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Réaménagement du site de la plaine des Ronzières situé dans la commune de Fontaine-sur-Saône, partiellement sur une ancienne décharge recouverte, d'une surface de 28 167m<sup>2</sup> avec la création d'un parc, la création d'un nouveau terrain de football en remplacement d'un terrain de football existant et de sa piste d'athlétisme, la création d'un nouveau bâtiment multifonctions d'environ 800m<sup>2</sup> et la réhabilitation énergétique d'un bâtiment existant.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de Fontaines-sur-Saône

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 6 9 0 0 8 8 6 0 0 0 1 3

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

POUZOL

Thierry

### 3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44 d)	Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'un parc public et d'un bâtiment multifonction, sur l'emprise d'un ancien site sportif constitué d'un terrain de foot, d'une piste d'athlétisme et de vestiaires de foot.

Le programme d'aménagement compte, en partie nord du tènement, la mise en place d'un nouveau terrain de football avec la conservation de 5 Tilleuls argentés, la construction d'un bâtiment multifonctions compact et durable (vestiaires, club-house, bureaux et salle polyvalente ALSH) et la réhabilitation énergétique d'un bâtiment existant avec la mise en place d'une isolation par l'extérieure, la reprise de l'étanchéité en toiture, le remplacement des menuiseries extérieures et sa mise en conformité en termes de sécurité et d'accessibilité.

En partie sud, le projet intègre la démolition d'un petit bâtiment vétuste et réalise peu de modifications du terrain du fait de la présence des sols pollués. Il prévoit également la création d'un parc avec la conservation d'une grande partie des arbres remarquables existants (Tilleuls argenté, Robiniers Faux Acacia et Cèdres de l'Himalaya) et la plantation de nouveaux arbres via la constitution de micro forêts, la mise en place d'espaces de jeux et zones sportives, la mise en valeur et la protection des espèces végétales existantes (orchi-bouc) et la création de nouveaux accès au site.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de transformer ce site, aujourd'hui utilisé uniquement pour le football, en un lieu ouvert à tous (création de nouvelles entrées) et en toutes occasions (jeux pour enfant, terrain de sport, terrain de foot, bancs, espace fitness, chemin de promenade...). C'est apporter un nouveau lieu végétalisé pour favoriser les moments de rencontre, de détente et de loisirs dans une commune active, tout en maintenant et respectant les essences végétales locales ainsi que la petite faune par le biais d'installations raisonnées et de gîtes propices à leur développement et à leur protection. Les aménagements paysagers s'inscriront dans le prolongement des corridors écologiques marquants autour du site, en favorisant les essences locales et le respect des espèces (faune et flore) existantes, dans l'optique de connecter la Saône, les balmes et le plateau du Franc-Lyonnais, tout en offrant un espace propice à une plus grande biodiversité. Ce projet est également l'occasion d'apporter au club de football de nouveaux locaux et vestiaires et un nouveau terrain de foot afin de maintenir l'activité et l'attractivité du club. Enfin, c'est apporter une nouvelle esthétique, un confort thermique et une conformité du bâtiment existant dit Espace Ronzières afin de l'intégrer dans l'ensemble du projet. Il convient alors de souligner que ce projet répond aux enjeux de résilience au changement climatique, à la réduction de l'empreinte carbone des équipements concernés, Ainsi, ce projet permettra de tendre vers la sobriété foncière, en libérant un autre stade de football existant sur la commune, avec pour objectif de lui rendre un usage plus naturel, non-bâti.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 13 mois à compter du dernier trimestre 2023 avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme comprendra la réalisation du terrain de foot, le bâtiment multifonctions, la démolition des anciens vestiaires amiantés et les aménagements du parc. La tranche conditionnelle comprendra la réhabilitation de l'espace Ronzières. Les travaux débuteront par la réalisation du terrain de football pour une livraison anticipée prévue pour le premier trimestre 2024. Le reste des travaux a une livraison prévue pour le dernier trimestre 2024. L'ensemble des travaux se fera en-dehors de l'espace public et les entrées et sorties de chantier seront signalées. Les travaux de l'espace Ronzières seront réalisés soit dans la même durée des travaux soit après en fonction de la décision de la commune.

Le projet s'attache à faire avec le déjà là. Dans ce sens, les terres issues des terrassements seront réemployées in situ. Les terres décapées seront amendées et participeront à la mise en place des micro forêts. Les arbres abattus seront broyés ou conservés comme gîte pour la faune.

L'exécution des travaux sera soumise à une charte chantier faible nuisance, qui s'attachera au respect du site, et mettra en place des mesures pour préserver la flore existante, limiter les nuisances avec le voisinage.

Les mesures prévues pour préserver la faune et la flore en phase chantier sont les suivantes :

- Adaptation du planning de chantier en fonction du cycle biologique (hors période de nidification des oiseaux par exemple).
- Création de deux zones de sanctuarisation pour l'Orchis bouc et Protection optimale des arbres par l'installation de clôtures pleines au niveau de la projection du houppier si cela est réalisable.
- Gestion des espèces invasives avant la phase de terrassement, afin de limiter le phénomène de prolifération.
- Sensibilisation des équipes travaux pour diminuer les nuisances lumineuses et sonores pendant le chantier au travers d'une charte chantier à faibles nuisances.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux achevés, le site sera accessible à tous y compris le terrain de football et accueillera tout type de public. Les différents accès du parc ne seront pas fermés à clé. Le bâtiment existant Espace Ronzières conservera son utilisation actuelle, le bâtiment multifonctions sera occupé par le club de foot, les bureaux de l'association sportive intercommunale et par le centre de loisirs. La fréquentation du lieu sera donc plus importante mais répartie au regard de la dimension du parc et des activités accueillies utilisées dans des temps différents. Aucun parking n'est créé dans l'emprise du projet.

Le site sera accessible par ses 4 cotés, et constituera un lieu de passage dans le cadre des déplacements modes doux de la commune. L'entrée principale du futur parc sera par ailleurs située à 200 mètres d'un arrêt de bus d'une ligne forte de bus de la commune et du Val de Saône (ligne 70).

Le parc a une vocation intergénérationnelle et dans ce sens il offrira des espaces de rencontres apaisés autour d'aire de fitness, de jeux, de pairies et de zones de détente.

Pour la phase exploitation, les végétaux sélectionnés seront :

- au maximum à faible potentiel allergène pour ne pas impacter la santé humaine
- à plus de 95 % indigènes et adaptées aux conditions pédoclimatiques. La sélection d'espèces indigènes va permettre de renforcer les lieux de reproduction et de nourriture de la faune locale tout en préservant la ressource en eau. Ces espèces n'auront pas besoin d'arrosage après la période de garantie de reprise.

De plus, une gestion écologique du site sera mise en place pour créer un équilibre entre le cultivé et le sauvage, valoriser et préserver la végétation spontanée, tout en limitant les coûts d'entretien. Les grands principes de cette gestion sont les suivants : Politique « zéro phyto » et gestion des adventices ; Adaptation des fréquences et périodes de taille aux cycles biologiques ; Amélioration de la qualité du sol ; Valorisation des résidus d'entretien ; Limitation des ressources extérieures.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction du bâtiment multifonctions et l'aménagement du parc (y compris le terrain de football), la réhabilitation énergétique (y compris mise en conformité de la sécurité et de l'accessibilité) de l'Espace Ronzières et la démolition des anciens vestiaires du club de foot seront soumis à un permis de construire.

Le projet de réaménagement de la plaine des Ronzières sera également soumis à une procédure de Déclaration, au regard de la nomenclature Eau. Le Dossier Loi sur l' Eau est en cours de rédaction.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du site	28 167m <sup>2</sup>
Surface du bâtiment multifonctions	823m <sup>2</sup> (SDO)
Surface de l'Espace Ronzières	727m <sup>2</sup> (SDO)
Dimensions du terrain de foot	65x105m
Surface du parc (sans le terrain de foot)	18 912m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 20 Voie : rue du Stade

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Fontaines-sur-Saône

Code postal : 6 9 2 7 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 4 ° 5 1 ' 0 9 " E Lat. : 4 5 ° 5 0 ' 0 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au plan local d'urbanisme de la métropole de Lyon. Le projet se trouve en zone USP avec des espaces végétalisés à valoriser.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*i* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPBE 2021-2024 de la Métropole de Lyon. <a href="https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/bruit/20211220_planbruit-2021-2024.pdf">https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/bruit/20211220_planbruit-2021-2024.pdf</a>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est pas couverte par un PPRT. La commune est couverte par un PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au PPRN mais se situe hors zone d'aléas
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé sur l'emprise d'une ancienne décharge répertoriée dans l'inventaire CASIAS au numéro RHA-I-69 07574 sous la dénomination Dépôts d'immondices et boues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 4km du site Natura 2000 du Parc Miribel Jonage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour le bâtiment : Le projet produira une masse excédentaire de matériaux de remblais de l'ordre de 1 540 m<sup>3</sup> qui seront évacués du site via une filière de valorisation matière aux déblais excédentaires (exemple : plateforme HESUS ou TERRASS).</p> <p>Pour les extérieurs : le projet est à l'équilibre. Nous n'apportons pas de remblais et l'ensemble des déblais seront réutilisés sur le site dans le cadre du projet</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de retirer 4 arbres remarquables sur les 14 identifiés dans le PLUH sur le tènement. Une vérification avant l'abattage des autres arbres du site sera réalisée afin de s'assurer de la non-destruction de gîtes potentiels pour la faune. En phase chantier, un maximum d'arbres seront conservés et des mesures de protection seront prises pour les protéger. Les végétaux non conservés seront abattus via un protocole de moindre impact intégrant la revalorisation des résidus sur le projet ou dans des filières locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Nature 2000 : le parc de Miribel Jonage est concerné par la directive habitats au Nord de Lyon, à 4km du site. Toutefois pas de zone concernée par la directive oiseaux dans un rayon de 5 km autour du site. Pas d'impacts identifiés au diagnostic écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRN toutefois il se situe hors zone d'aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet se situe sur des sols pollués : un plan de gestion est mis en place dans le cadre du projet permettant d'éviter tout impact sur la santé des futurs utilisateurs du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du foot et l'occupation de l'espace Ronzières sont conservés comme à l'existant. Le centre de loisirs ALSH engendrera un trafic réduit avec un rayon faible. Le Parc des Ronzières sera à destination des riverains et sera un lieu de passage et connectés aux parcours existants environnants. Des stationnements vélo ajoutés à l'attention des usagers. Le stationnement des véhicules n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité foot déjà présente, le projet ajoute un parc avec jeux et activités sportives, centre de loisirs et buvette. Les équipements PAC et CTA seront peu bruyants et dans des locaux techniques fermés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors périmètre d'impact des voies et réseaux ferrés classés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur respectera l'arrêté adopté du 27 décembre 2018. Seul les cheminements PMR seront éclairés à 20lux moyen (mâts et bornes d'éclairage) et durant les heures d'ouverture.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a présence d'éclairage public existant sur la voirie environnante du projet.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le rejets d'eaux usées, et d'eaux vannes (sanitaires et buvette).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le réseau d'eaux usées existant situé sur la rue du Stade.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet rejette uniquement des eaux usées, eaux vanes. L'ensemble des EP seront infiltrés à la parcelle à travers une noue enherbée ou naturellement dans les espaces verts.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantier : une gestion de l'amiante du bâtiment démolé sera prévue. Des déchets seront également produits et traités lors de la réhabilitation de l'espace Ronzières et la construction du bâtiment multifonctions.  Exploitation : des déchets liés à l'usage tertiaire et à la restauration légère
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est hors périmètre d'intérêt patrimonial et éloigné d'éléments bâtis patrimoniaux recensés au PLU-H, mais il porte atteinte à 4 arbres classés comme EVV. La MOA s'est entouré d'un écologue, dans l'équipe AMO et dans l'équipe MOE, pour apporter une réduction des impacts sur la biodiversité et compenser la destruction de zones d'intérêt par la création d'espaces paysagers conçus de manière à accueillir une diversité d'habitats pour in-fine accueillir des espèces animales/végétales diversifiées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Gestions des eaux : cf. annexe 8.2\_5

Pollution de sol : cf. annexe 8.2\_5

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Une charte de protection de la biodiversité sera établie avec des mesures suivies toute la durée du chantier : protection du sol, de la flore, de la faune, des espaces naturels sanctuarisés, des arbres et prise en compte du cycle biologique dans le planning des travaux. Une charte chantier à faibles nuisances sera rédigée et intégrée dans le marché de l'ensemble des entreprises. Elle détaillera les conditions suivantes à respecter : limiter les gênes visuelles, acoustiques, olfactives des utilisateurs et riverains, garantir la protection de l'eau/sols/air/biodiversité, risques sanitaires/déchets polluants. Suivi des consos énergie/eau. Planifier les phases bruyantes. Tracer les décht
  - Consommation d'eau raisonnée et optimisée : Le revêtement synthétique pour le terrain de foot qui remplacera l'actuel terrain gazonné réduira drastiquement les besoins en eau. Robinetteries temporisée 3l/min. Récupération eaux de pluie pour usages non potables. Réseau ECS principal bouclé pour éviter tout risque de contamination de légionnelle. Les végétaux à majorité indigènes seront adaptés au climat semi-continentale et ne nécessiteront aucun arrosage au-delà de la période de garantie de reprise.
  - Mise place d'un revêtement à remplissage organique (liège, noyaux olives) pour le terrain de football, limitant les impacts sur la santé des joueurs, sur la lixiviation des eaux pluviales, pour un bilan carbone optimisé.
  - Eclairage extérieur en LED respectant l'arrêté du 27/12/2018 afin de réduire la pollution lumineuse pour sauvegarder le ciel nocturne, limiter l'intrusion lumineuse, les consommations d'énergie, et protéger la biodiversité
  - Une gestion écologique du site, mise en place par la maîtrise d'ouvrage et avec un suivi naturaliste : mise en place de milieux ouverts (prairies, clairière) et fermés (haies, bosquets) via des plants jeunes et des refuges ponctuels pour accueillir espèces animales et végétales diversifiées et apporter une évolutivité de la végétation.
  - la mise en place de matériaux biosourcés dans la nouvelle construction : recours au bois en superstructure à travers les murs en ossature bois et une charpente bois massif, + isolant laine de bois
  - Les bâtiments rénové et construit seront peu consommateurs d'énergie (niveau E3C1), et bénéficieront d'un apport d'ENR avec des panneaux photovoltaïques et une chaufferie par PAC.
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réhabilitation énergétique de l'Espace Ronzières ne présente qu'un faible impact, maîtrisé par des mesures, pour l'environnement ou la santé. Le réaménagement du site se fait sans consommation de terres agricoles ou autre territoire à fort enjeu environnemental. La construction du bâtiment multifonctions et l'aménagement des espaces extérieurs se font avec une sensibilité environnementale forte en réduisant les impacts négatifs, en termes de consommations de ressources, de santé, de nuisances, et en phase d'exploitation comme en phase chantier. Les cycles biologiques de la faune seront pris en compte dans le planning des travaux, la grande majorité des arbres remarquables seront conservés et protégés, des zones sanctuarisées pour l'orchis bouc, des habitats pour la faune seront créés.

Au regard de ces éléments et des détails repris dans le présent document, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique du site réalisé le 31/05/2021	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Programme des travaux à réaliser	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport d'évaluation des risques sanitaires et ATTES	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Notice environnementale du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe complément point 6.4 / Gestion des eaux pluviales et gestions de la pollution	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

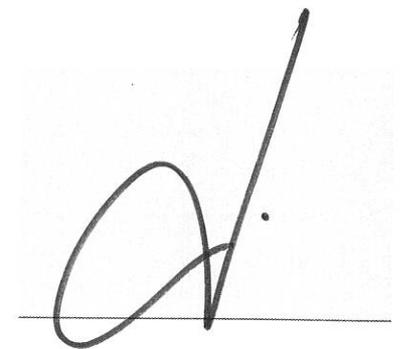
Nom POUZOL

Prénom Thierry

Qualité du signataire Maire

À Fontaines-sur-Saône

Fait le 2 / 0 / 0 2 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

